

**ASSEMBLÉE NATIONALE**1er avril 2021

---

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 83

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 2**

À la seconde phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ou psychique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Permettre l'euthanasie pour une souffrance psychique, c'est la porte ouverte à tous les abus. Qui est juge d'une souffrance psychique qui ne peut être apaisée ? Il convient donc de supprimer cette mention.